

Autonomie, soumission, la voie étroite de l'Eglise

par Jean-Blaise FELLAY s.j., Fribourg

Ouvrage solide, rédigé par des professionnels (archivistes, professeurs d'histoire religieuse et d'histoire nationale pour la plupart), «L'Histoire religieuse de la Suisse, la présence des catholiques»¹ est le fruit d'un colloque organisé en Italie à la Villa Cagnola. Le nombre important d'auteurs laïques donne une orientation particulière à cette étude. Plus qu'une vision de la théologie et de la spiritualité, voire une description de la religion populaire, c'est un historique du rapport entre les institutions ecclésiastiques et les institutions politiques qui est présenté. S'il est partial, cet angle de vue s'avère particulièrement fructueux en ce qui concerne la Suisse car, au travers de ces pages, on saisit beaucoup mieux les liens entre religion et politique dans ce pays, surtout à propos de deux épisodes majeurs : la Réforme protestante au XVI^e siècle et le Kulturkampf au XIX^e siècle. En ce sens, cette étude ouvre la porte à une approche nouvelle et suggestive non seulement de l'histoire du catholicisme mais aussi de l'histoire générale de la Suisse.²

Restons-en à ces deux points. Le premier a trait aux origines de la Réforme protestante en Suisse. La contribution de Nicolas Morard, ancien archiviste fribourgeois, montre combien les structures ecclésiastiques étaient peu opérantes à la fin du Moyen Age.³ A l'encontre de ce que l'on pense souvent, la hiérarchie ecclésiastique possédait un pouvoir très réduit aux XIV^e et XV^e siècles. Le pape nommait un nombre restreint d'évêques et les évêques nommaient peu de curés. D'une part, le chapitre cathédrale possédait un très grand pouvoir - à Genève, par exemple, il nommait près de la moitié des curés du diocèse. Ensuite, l'évêque ne choisissait pas les curés, c'était le patron de la paroisse, en général un seigneur local, qui le proposait ; il revenait à l'évêque de l'ordonner.

Cette coutume va avoir des conséquences importantes en Suisse alémanique lors du Grand schisme. Cette division de l'Occident entre plusieurs papes naît en 1378, au moment où Robert, dernier comte de Genève, devient pontife à Avignon sous le nom de Clément VII. Chaque groupe d'Etats va alors prendre parti, qui pour le pape de Rome, qui pour le pape d'Avignon, qui encore pour un troisième candidat dit de conciliation, en fonction d'intérêts ou de jeux d'alliances fort complexes, qui recourent d'ailleurs des clivages économiques et sociaux.

En Suisse, il suffit que les nobles prennent le parti d'Avignon pour que les villes et les communautés se rapprochent de Rome. Dans le nord du pays, la puissante famille des Habsbourg détient un grand nombre de patronages de paroisses. Quand,

pour diverses raisons, Frédéric d'Autriche, un Habsbourg, soutient Jean XXIII (pas celui du concile Vatican II, mais l'antipape du XV^e siècle !), l'empereur Sigismond, avec lequel il est en conflit, le met au ban de l'Empire. Les Confédérés, pour une fois bons sujets de l'empereur (ils ne vont pas laisser passer une si belle occasion de réduire le pouvoir habsbourgeois !), s'emparent aussitôt des droits de patronage, avec la bénédiction impériale.

Le résultat, c'est que le pouvoir communal dans les villes, comme à Zurich, mais aussi dans les campagnes, prend l'habitude de désigner les curés et se met à exercer un pouvoir décisif dans la nomination des évêques, car les papes, en concurrence, multiplient les concessions aux pouvoirs locaux.

Faiblesse de la hiérarchie

Ainsi, quand au XVI^e siècle Zwingli remet pratiquement tous les droits aux magistrats dans la direction de l'Eglise, il ne fait que théologiser une pratique déjà séculaire. *On est en droit de se demander si les Suisses, dès 1400, n'ont pas été tentés, grisés qu'ils étaient par leurs victoires, d'hypostasier la réalité communale, au point de penser, avant que ne l'écrive Zwingli, que «la cité chrétienne n'est rien de plus que l'Eglise chrétienne» et «qu'un homme chrétien n'est rien de plus qu'un bon et loyal citoyen» ?*

La foudroyante ascension politique et militaire des Confédérés entre 1415 et 1474 se double ainsi d'une emprise des communautés de droit public sur les structures ecclésiastiques. A la veille de la Réforme en Suisse, on assiste à l'intervention *consciente et voulue des chefs et des conseils laïques dans des sphères aussi diverses que la collation des bénéfices à tous les degrés et le choix des desservants ; d'une intervention, aussi, précautionneuse et*

tatillonne, dans les disciplines conventuelles et la morale des prêtres, dans la gestion des patrimoines religieux, ceux des monastères comme des paroisses et des fondations pieuses. En un mot, on peut parler d'une sorte de pré-Joséphisme, dont l'instrument ne serait pas le souverain, despote éclairé des lumières, mais la «commune»...⁴

Comme, de surcroît, les autorités suppriment les dîmes, les desservants de paroisse ont de la peine à nouer les deux bouts. D'abord, la plupart des curés n'habitent pas dans leur paroisse ; appartenant à des familles aisées, ils vivent dans les bourgs et payent ceux qui exercent le service pastoral concret d'une partie de ces revenus. Ces derniers connaissent ainsi une grande précarité financière mais aussi professionnelle car, dans certaines paroisses, ils sont soumis à réélection chaque année. C'est d'ailleurs également le statut des maîtres d'école. Cela ne favorise pas la stabilité du corps professoral car les enseignants sont toujours à la recherche de postes plus sûrs et mieux rétribués. Il ne semble pas en être de même pour les prêtres, mais ils doivent être attentifs à leurs prestations et à leur façon de vivre, sinon les voilà mis à la porte.⁵ De toute façon, ils doivent allégeance au pouvoir local.

Curés absents, desservants prolétarisés, évêques sans pouvoir, papes controversés, on ne peut pas dire que la hiérarchie cléricale soit triomphante en Suisse à l'époque du Grand schisme. Cette faiblesse ne contribue en tout cas pas à son prestige, d'autant plus que le pouvoir communal, qui s'est affirmé face à la noblesse, ne va pas lâcher facilement son os face à l'Eglise. Surtout quand des théologiens comme Luther ou Zwingli leur apportent une caution religieuse (Calvin, lui, sera plus soucieux de l'autonomie ecclésiastique).

Par rapport à une telle situation, le concile de Trente prend la direction opposée : affirmation du pouvoir épiscopal et

papal, devoir de résidence pour évêques et curés, autonomie du pouvoir ecclésiastique par rapport au pouvoir civil. Cahin-caha, au travers de beaucoup de temps et d'aléas, l'Eglise catholique est parvenue à assurer de plus en plus son pouvoir décisionnel.

Aujourd'hui, le pape de Rome nomme les évêques avec une liberté qu'il ne possédait pas au Moyen Age, les évêques effectuent des nominations pastorales comme aucun prince-évêque de la Renaissance ne l'aurait rêvé, et il a fallu, après le concile Vatican II, mettre une limite à la durée de mandat des curés car il n'était pas rare de voir certains ecclésiastiques demeurer trente ans ou plus à la tête d'une communauté. Ce qui aurait paru unimaginable aux pauvres vicaires du temps des Guerres de Bourgogne, dont l'engagement ne dépassait parfois pas six mois. Comme quoi, chaque époque connaît son type de problème !

Victoire à la Pyrrhus

On peut considérer cette autonomie de l'Eglise comme un grand progrès, entraînant, ipso facto, une amélioration de la situation. Eh bien, ce n'est pas si simple. On peut le constater en considérant la deuxième crise grave, apparue au XIX^e siècle, celle qui tourne autour du *Sonderbund* et du *Kulturkampf*. Jusqu'à quel point n'est-elle pas le fruit de cette «réussite» de l'Eglise tridentine ?

Résumons. L'Eglise de la fin du Moyen Age est trop engoncée dans le système féodal et nobiliaire pour assurer sainement son autonomie. Elle tombe ensuite, dans une grande partie de la Suisse, sous la coupe du pouvoir communal. Mais quand au XIX^e siècle des politiciens radicaux comme Augustin Keller en Argovie ou Antoine Carteret à Genève exproprient les communautés religieuses, veulent déterminer le mode d'élection des curés et réclament d'eux un serment de fidélité qui les trans-

forme en fonctionnaires, ils provoquent un refus très clair du clergé et du peuple unis pour une fois. Au point de susciter un véritable schisme.

C'est qu'entre-temps la Révolution française et la perte des Etats pontificaux avaient, contre le gré de la hiérarchie le plus souvent, cimenté les droits de l'Eglise face à l'Etat. La séparation en 1907 de l'Eglise et de l'Etat à Genève est, en fait, une victoire des catholiques face à la prétention radicale - et parfois protestante - de les assujettir. Cependant cette victoire est, selon le mot de l'historien Emile Poulat, une victoire à la Pyrrhus. Car la papauté de Pie IX, qui a mené avec un culot incroyable le combat frontal contre l'Etat bourgeois et la pensée libérale moderne, l'a payé chèrement.

Organisée en société complète, *societas perfecta* comme elle se définissait elle-même, l'Eglise s'est, par là même, retrouvée séparée de la société générale. Elle s'est instituée en contre-société, avec une réussite remarquable à bien des égards, mais en tant que société séparée, elle a perdu sa dimension d'universalité et donc de catholicité. Le «ghetto catholique», a pu dire Urs Altermatt à propos des Confédérés centrés sur eux-mêmes depuis la défaite du *Sonderbund*. L'Eglise avait réussi à préserver son indépendance mais elle l'avait payé au prix d'une coupure avec la société civile et d'une incapacité de l'influencer en profondeur.

Les Eglises réformées avaient évolué en sens inverse. A Genève comme à Zurich, on avait dressé ces Eglises-Etats dont rêvaient les Réformateurs. Et les magistrats, tant qu'ils ont été chrétiens, avaient, en règle générale, bien répondu à la confiance que les hommes d'Eglise leur avaient accordée. La situation s'est dégradée avec la montée de la sécularisation.

Qu'elle est aujourd'hui le statut d'une «Eglise nationale», qui est, en fait, une Eglise cantonale, devenue parfois minoritaire du fait des brassages de population et

du pluralisme religieux ? La progressive laïcisation de l'Etat et sa neutralité religieuse atteignent de plein fouet des communautés qui avaient tout attendu de lui. Les Eglises libres ou les sectes, qui ont toujours dû se passer du bras séculier, ou même composer avec son hostilité, sont mieux préparées à une telle situation.

« Complexe antiromain »

Le catholicisme a pu, lui, compter sur sa dimension internationale. *Que le provincialisme catholique, dans son opposition à l'Etat national bourgeois et libéral, se soit appuyé maintes fois sur l'aide morale de l'internationalisme romain, voilà ce qui rend l'histoire du catholicisme suisse si complexe et, pour de nombreux patriotes de l'Etat fédéral, longtemps si suspecte*, écrit Altermatt.

Faut-il voir dans le « complexe antiromain », si vif actuellement en Suisse, la prolongation de la « volonté viscérale » de démocratie et d'autonomie locale dont faisaient preuve les vieux Confédérés face aux Habsbourg et à la hiérarchie ecclésiastique ? Est-ce au contraire une réaction par rapport à l'ultramontanisme extrême que montrait le catholicisme suisse lors de la crise du Sonderbund ?

Philippe Chenaux penche plutôt pour la seconde hypothèse : *C'est à ces lendemains désenchantés du « Kulturkampf », où il fallait bien s'inventer une stratégie pour survivre dans un environnement hostile, que remonte la naissance d'un puissant « complexe antiromain » parmi les catholiques de notre pays*. L'émancipation à l'égard de la tutelle vaticane était le prix à payer pour un retour à la paix confessionnelle et à la pleine réintégration des catholiques dans l'alliance confédérale.⁶

Mais, à son tour, cette normalisation si ardemment désirée ne fait-elle pas perdre à l'Eglise sa capacité de mise en cause des

valeurs actuellement admises de la société civile ? L'exemple des pays scandinaves devrait nous faire réfléchir. Une normalisation excessive enlève à l'Eglise sa justification profonde : l'affirmation de valeurs transcendantes forcément dérangeantes pour une société donnée.

En fait, qu'ils le veuillent ou non, Eglise et Etat restent des partenaires obligés mais, pour l'Eglise, entre autonomie et soumission, la voie est étroite. Cette histoire des Eglises chrétiennes en Suisse nous le montre.

J.-B. F.

¹ Sous la direction de **Guy Bedouelle** et **François Walter**, Editions universitaires Fribourg Suisse/Cerf, Fribourg/Paris 2000, 438 p.

² *Le Temps*, par la plume de Patricia Briel, a repoussé du pied cette publication sous prétexte qu'elle ne parle pas du protestantisme dans une histoire religieuse de la Suisse. Il est vrai que le titre aurait dû mieux cerner le sujet, mais, s'il n'est pas directement étudié, le protestantisme est constamment présent en filigranes et ce travail ouvre des pistes intéressantes pour une compréhension en profondeur des deux confessions.

³ **Nicolas Morard**, *La vie religieuse en Suisse au temps du Grand schisme et du conciliarisme : politique ou religion ?*, pp. 65-84.

⁴ Idem, p. 81. Du nom de l'empereur Joseph II d'Autriche, surnommé le « roi-sacristain » à cause de sa gestion personnelle et tatillonne des affaires religieuses.

⁵ La question du concubinage est prise au sérieux par certaines communes, d'autres sont plus larges. A Sempach, par exemple, un lit est fourni au prêtre, mais *s'il est accompagné d'une jeune femme*, c'est lui qui doit payer l'autre lit !

⁶ **Philippe Chenaux**, *Le catholicisme suisse entre deux âges (1880-1920)*, p. 322.